

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°15.26**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 29 AVRIL 2026**

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	10
Date de convocation	16 AVRIL 2026
Date d'affichage	29 AVRIL 2026

**Le 29 AVRIL 2026 à 9h**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jérôme Casalonga, Maire..

**Etaient présents** : Casabianca Gilberte, Del Piero Luca, Fantoni Nathalie, Quilichini Hervé, Quilichini Thomas, Tomasi Colette

**Etaient absents** : Bazziconi Muriel (pouvoir à Casabianca Gilberte), Volpei Isabelle (pouvoir à Tomasi Colette)  
Martelli Paul-Vincent (pouvoir à Fantoni Nathalie), Gomez-Ramirez Alba (excusée)

Casabianca Gilberte a été désignée secrétaire de séance

**Objet : Décision modificative n°1 – Budget principal M57 – Exercice 2026**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une erreur de reprise du résultat de fonctionnement a été constatée lors de l'intégration des données dans le logiciel comptable.

Il convient par conséquent de procéder à une régularisation budgétaire par décision modificative afin d'ajuster le montant du résultat reporté en fonctionnement et d'ouvrir les crédits correspondants au compte 615231 « Entretien et réparations voirie ».

Le résultat reporté de fonctionnement (compte 002) est ainsi porté de 221 808,49 € à 230 123,49 €, soit une augmentation de 8 315,00 €.

Cette somme est affectée en dépenses de fonctionnement au compte 615231 « Entretien et réparations voirie ».

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

Section	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	615231	Entretien et réparations voirie	+ 8 315,00 €	
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté		+ 8 315,00 €

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement est respecté.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

<b><u>SOUS-PREFECTURE DE CALVI</u></b>	
<b>13 mai 2026</b>	
<b><u>COURRIER ARRIVEE</u></b>	



Le Maire,  
Jérôme Casalonga